

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 11 décembre 2023 à 19h30 au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

Siège vacant	District 1
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;	District 2
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;	District 4
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;	District 5
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller	District 6

Est absente :

Madame Helen Morrisson	District 3
------------------------	------------

Formant quorum sous la présidence de madame Catherine Hamé, mairesse.

Est également présent madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière

À 20H18, la mairesse déclare la séance ouverte.

8042-12-23 2.0 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER d'adopter l'ordre du jour

Un amendement est proposé par **SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER** que soit ajouté à l'ordre du jour le point 10.5 Mandat CCE – Fond environnemental

Un vote est demandé pour l'amendement

CONTRE :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;

POUR :

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

REJETÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Un vote est demandé pour l'adoption de l'ordre du jour

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;

CONTRE :

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée
- 4.0 **Adoption du procès-verbal**
- 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2023

Séance ordinaire du 11 décembre 2023

5.0 Finances, Administration et Greffe

- 5.1 Journal des déboursés (à payer) et les incompressibles (payés)
- 5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 30 novembre 2023
- 5.3 Dépôt de l'extrait du registre des déclarations de don, avantage ou marque d'hospitalité
- 5.4 Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil
- 5.5 Confirmation de mandat – Dossier 700-14-019762-235
- 5.6 Adoption du Règlement 604-2023 sur le droit de préemption
- 5.7 Assujettissement d'immeubles au droit de préemption
- 5.8 Avis juridique sur le dynamitage
- 5.9 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 461-2024 concernant la rémunération des élus
- 5.10 Adoption de la liste des dépenses incompressibles

6.0 Travaux publics et voirie

- 6.1 Transfert du lot 6 561 142 dans le domaine privé

7.0 Loisirs, culture et vie communautaire

8.0 Urbanisme

- 8.1 Adoption du règlement 1001-41-2023 modifiant le règlement de zonage 1001 afin de préciser l'autorisation relative à l'installation d'un quai pour les usages commerciaux, industriels et publics

9.0 Sécurité publique et incendie

10.0 Environnement

- 10.1 Soumission – Système de traitement des eaux potables du centre communautaire et du 770 chemin de Sainte-Anne-des-Lacs
- 10.2 Attribution du titre de fonctionnaire désigné
- 10.3 Modification de soumissionnaire
- 10.4 Dépôt du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'environnement tenue le 28 novembre 2023

11.0 Divers

- 11.1 Dépôt rapport synthèse automne 2023- ABVLACS

12.0 Correspondance

13.0 Période de questions

14.0 Levée de la séance

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

4.0 Adoption du procès-verbal

8043-12-23 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2023

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal du 13 novembre 2023.

ATTENDU QUE la résolution 8020-11-23 doit être modifiée en remplaçant le montant de 45 500\$ par le montant de 46 500\$;

ATTENDU QUE la résolution 8011-11-23 doit être modifiée en remplaçant le millésime 2023 pour les séances du 15 janvier, 19 août et 16 octobre par le millésime 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

D'approuver le procès-verbal du 13 novembre 2023 tel que corrigé.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.0 FINANCES, ADMINISTRATION ET GREFFE

8044-12-23 5.1 Journal des déboursés (à payer) et les incompressibles (payés)

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SEBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'accepter la liste des déboursés au 30 novembre 2023 pour un montant 179 818.19 \$ - chèques numéro 20666 à 20674 et 20680 à 20703 prélèvements bancaires numéros 2811 à 2829 et les dépôts directs numéros 1465 à 1472 et 1484 à 1536.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8045-12-23 5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 30 novembre 2023

Le rapport des dépenses au 30 novembre 2023 est déposé au conseil

8046-12-23 5.3 Dépôt de l'extrait du registre des déclarations de don, avantage ou marque d'hospitalité

ATTENDU l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

ATTENDU l'article 5.2.6.3 du Règlement 516-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus;

Il est fait mention qu'aucune déclaration de don, avantage ou de marque d'hospitalité n'a été reçue en 2023.

8047-12-23 5.4 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Les déclarations des intérêts pécuniaires de madame Catherine Hamé, mairesse, de mesdames Caroline Desrosiers et Helen Morrison, conseillères, ainsi que de messsieurs Jean Sébastien Vaillancourt, Louis Dupuis et Sylvain Harvey, conseillers, sont déposées au conseil conformément aux articles 357, 358 et 361 de la Loi sur les élections et référendum dans les municipalités.

8048-12-23 5.5 Confirmation de mandat – Dossier 700-14-019762-235

ATTENDU QU'une demande introductive d'instance a été déposée auprès de la Cour supérieure au mois d'aout 2023;

ATTENDU QUE Me Stéphanie Provost, avocate représente la municipalité dans cette affaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SEBASTIEN VAILLANCOURT,
CONSEILLER**

De confirmer le mandat de Me Stéphanie Provost, avocate, jusqu'au dénouement de l'affaire.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Les crédits seront imputés pour la dépense au compte # 02 19000 412

8049-12-23 5.6 Adoption du règlement numéro 604-2023 sur le droit de préemption

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2023;

ATTENDU QUE le projet du présent règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2023;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SEBASTIEN VAILLANCOURT,
CONSEILLER**

D'adopter le projet de règlement numéro 604-2023 sur le droit de préemption.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8050-12-23 5.7 Assujettissement d'immeubles au droit de préemption

ATTENDU QUE le règlement numéro 604-2023 sur le droit de préemption;

ATTENDU QUE la municipalité devra éventuellement se questionner sur le positionnement du site de sable et sel sur le territoire de la municipalité, en regards aux besoins futurs de ses opérations;

ATTENDU QUE les terrains disponibles pour l'implantation d'un éventuel nouveau site de sable et sel sont limités sur le territoire;

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir de son droit de préemption à l'égard des immeubles qui suivent;

ATTENDU QUE le droit de préemption est exercé à des fins municipales.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN
VAILLANCOURT, CONSEILLER**

D'assujettir les immeubles suivants au droit de préemption, à savoir :
Les lots 1 922 203 et 1 922 202 du cadastre officiel du Québec pour une période de 10 ans;

Séance ordinaire du 11 décembre 2023

Que la présente soit publiée et signifiée conformément au règlement et la loi.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8051-12-23 5.8 Avis juridique sur le dynamitage

ATTENDU les préoccupations exprimées par les annelacois, annelacoises concernant le dynamitage sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs;

ATTENDU QUE la municipalité doit s'assurer de respecter son champ de compétence avant de penser à la mise en place d'une nouvelle réglementation;

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

De mandater la directrice générale pour l'obtention d'un avis juridique sur le dynamitage.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Les crédits seront imputés pour la dépense au compte # 02 19000 412

8052-12-23 5.9 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 461-2024 concernant la rémunération des élus

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c.T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un nouveau règlement relatif au traitement des élus municipaux afin de réduire pour la deuxième année consécutive l'augmentation salariale des élus pour l'année 2024;

ATTENDU QUE l'avis de motion est déposé par **JEAN SEBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER** et la présentation du projet est effectuée par la même occasion;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SEBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De déposer le projet de règlement 461-2024 relatif au traitement des élus municipaux.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;

Séance ordinaire du 11 décembre 2023

Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8053-12-23 5.10 Adoption de la liste des dépenses incompressibles

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses sont constituées de biens et services dont les coûts sont fixes ou inévitables et qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens pour son fonctionnement.

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses incompressibles doivent être payées à l'intérieur de délai qui ne correspondent pas aux délais d'approbation du conseil et pouvant occasionner des pénalités

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'approuver la liste des incompressibles déposés aux présentes;

D'autoriser le paiement de la liste des incompressibles avant approbation des comptes à payer du conseil, sujet toutefois à la présentation d'un rapport des paiements effectués.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

8054-12-23 6.1 Transfert du lot 6 561 142 dans le domaine privé

ATTENDU QUE le lot 6 561 142 correspond à un lot sur un plan qui relie le chemin des Centaures au lot 6 561 140;

ATTENDU QUE le lot 6 561 142 n'a jamais existé physiquement comme chemin;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer que le lot 6 561 142 fait partie du domaine privé de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SEBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

Que le lot 6 561 142 fait partie du domaine privé de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Séance ordinaire du 11 décembre 2023

Aucun sujet sous cette rubrique

8.0 URBANISME

8055-12-23 8.1 **Adoption du règlement 1001-41-2023 modifiant le règlement de zonage 1001 afin de préciser l'autorisation relative à l'installation d'un quai pour les usages commerciaux, industriels et publics**

ATTENDU qu'un avis de motion a été déposé le 21 août 2023;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement le 21 août 2023;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le projet a eu lieu le 14 septembre 2023;

ATTENDU l'adoption du deuxième projet de règlement le 10 octobre 2023;

ATTENDU qu'un avis public d'approbation référendaire en date du 17 novembre 2023;

ATTENDU qu'aucune demande valide n'a été reçue.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SEBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'adopter le règlement 1001-41-2023 modifiant le règlement de zonage 1001 afin de préciser l'autorisation relative à l'installation d'un quai pour les usages commerciaux, industriels et publics.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

Aucun sujet sous cette rubrique

10.0 ENVIRONNEMENT

8056-12-23 10.1 **Soumission – Système de traitement des eaux potables du centre communautaire et du 770 chemin de Sainte-Anne-des-Lacs**

ATTENDU l'approvisionnement en eau potable du centre communautaire via les eaux souterraines d'un puits situé au 770, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, et ce, depuis 2018;

ATTENDU le suivi mensuel de la qualité de l'eau potable effectué par le Service de l'environnement sur le puits alimentant le centre communautaire;

ATTENDU QUE des dépassements sporadiques de certains critères bactériologiques sont survenus en 2019, 2020, 2022 et 2023 dans les eaux du centre communautaire;

ATTENDU QUE le suivi mensuel de la qualité de l'eau ne peut représenter un suivi en temps réel de la qualité de l'eau potable du Centre Communautaire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit s'assurer de fournir de l'eau potable dans ses bâtiments municipaux, notamment ceux ouverts au public;

ATTENDU QU'il est possible de mettre en place un système d'adoucisseur et désinfection par rayonnement UV pour assurer la stabilité de la qualité de l'eau potable fournie au Centre Communautaire;

ATTENDU les deux soumissions reçues de la part de deux firmes présentes dans la région des Laurentides pour l'installation d'un système d'adoucisseur et de désinfection des eaux souterraines par rayonnement ultraviolet;

Soumissionnaire	Soumission	Prix taxes incluses
GH20	Soumission 2126	8 497,55\$
Boyer et Fils inc.	Devis 4438	10 816,40\$

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

D'octroyer le contrat à la firme GH20 pour un montant de 8 497,55 \$ taxes incluses pour l'installation d'un système d'adoucisseur et de désinfection des eaux souterraines par rayonnement ultraviolet.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Les crédits seront imputés pour la dépense au fonds de roulement.

8057-12-23 10.2 Attribution du titre de fonctionnaire désigné

ATTENDU QUE le service de l'environnement est responsable pour l'application du règlement sur les permis et certificats numéro 1004 et ses amendements relativement aux installations septiques.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

De désigner le directeur de l'environnement, fonctionnaire désigné pour l'application du règlement sur les permis et certificats numéro 1004 et ses amendements.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8058-12-23 10.3 Modification de soumissionnaire

ATTENDU la résolution numéro 7929-023 invitant la compagnie Englobe à participer à l'appel d'offre pour l'étude de sécurité des barrages des lacs Johanne, Colette et Suzanne;

ATTENDU QUE la compagnie Englobe a refusé dans le passé de participer à de telles études;

ATTENDU QUE la compagnie Stantec possède aussi une expertise dans les Laurentides;

Séance ordinaire du 11 décembre 2023

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SEBASTIEN VAILLANCOURT,
CONSEILLER**

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8058A-12-23 10.4 **Dépôt du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'environnement tenue le 28 novembre 2023**

SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER dépose le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'environnement tenue le 28 novembre 2023.

11.0 **DIVERS**

11.1 **Dépôt rapport synthèse automne 2023- ABVLACS**

SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER dépose aux présentes la synthèse des activités des administrateurs-trices d'ABVLacs - période du 26 mai au 30 Novembre 2023

12.0 **CORRESPONDANCE**

La correspondance est déposée au conseil

13.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

DÉBUT 20 H 56

FIN 21 H 46

14.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Catherine Hamé
Mairesse

Anne Claire-Robert
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.